

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAR / QUAD



MOTO-CLUB : **SEGONZAC MOTO LOISIRS**

N° D'ÉPREUVE FFM : 742

E-MAIL : **segonzacmotoloisirs@gmail.com**

DATE : 07 juin 2026

TÉLÉPHONE : 06.67.58.22.45

LIEU : SEGONZAC

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Mr BARRET Tony

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BARITEAU YOHANN	BUGEAT Patrick	Licence : 193310 239793
Président du Jury ou Arbitre*	MARCON BRUNO		Licence : 016447
Membre du Jury	NICOLAS AGNES		Licence : 018221
Membre du Jury	GUE REGIS		Licence : 478431
Commissaire technique responsable	GABET MAXIME		Licence : 3641652
Responsable du chronométrage	LIGUE		Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ligue nouvelle aquitaine 85	9 ans	15 ans	85 cc	engagement 37 euros
ligue nouvelle aquitaine minicross	7 ans	11 ans	65cc	engagement 32 euros
Poitou charente 125cc	13 ans		125cc	engagement 45 euros
Poitou charente 250cc/450cc	15 ans		250cc/450cc	engagement 45 euros

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DR CHANSIGAUD**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **COGNAC**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15MN**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT LES "BALLASTIERES"**

Adresse **les ballestieres 16130 segonzac**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1525 M**

Largeur minimum de la piste **6M**

Largeur de la grille **32M**

Longueur de la ligne droite de départ **85M**

Nombre d'OCP* **17**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : ...

En manche : **45.**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 01/04/2026


SEGOZAC MOTO LOISIRS

VISA DE LA LIGUE

DATE:

15/04/2026



Secretariat
LIMOGES



VISA DE LA FFM

DATE: 26/05/2026

NUMÉRO: 26/0528



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



Moto-club : SEGONZAC MOTO LOISIRS
Date : 07 / 06 / 2026 📅 **Lieu :** Segonzac

Contrôle administratif : Samedi 15h00 - 19h30 et Dimanche 7h00 - 7h45
Contrôle technique : Samedi 15h00 - 19h30 et Dimanche 7h00 - 7h45

HEURE DÉBUT	SÉANCE	CHAMPIONNAT	CATÉGORIE	GROUPE	DURÉE	TOUR
08:00	Essais Libres	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 1	10 mn	+
08:15	Essais Libres	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 2	10 mn	+
08:30	Essais Libres	Chpt Poitou-Charentes	125cc	...	10 mn	+
08:45	Essais Libres	Ligue	85cc Espoirs	...	15 mn	+
09:05	Essais Libres	Ligue	Minicross	...	10 mn	+
09:20	Essais chronos	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 1	15 mn	+
09:40	Essais chronos	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Série 2	15 mn	+
10:00	Essais chronos	Chpt Poitou-Charentes	125cc	...	15 mn	+
10:20	Essais chronos	Ligue	85cc Espoirs	...	15 mn	+
10:40	Essais chronos	Ligue	Minicross	...	10 mn	+
10:55	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	15 mn	+ 1T
11:20	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes	125cc	...	15 mn	+ 1T
11:45	Manche 1	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp A	15 mn	+ 1T
12:05	Pause déjeuner	--	+
13:40	1T Reconnaissa	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	10 mn	+
13:50	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	15 mn	+ 1T
14:15	Manche 1	Ligue	85cc Espoirs	...	20 mn	+ 1T
14:45	Manche 1	Ligue	Minicross	...	12 mn	+ 1T
15:05	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes	125cc	...	15 mn	+ 1T
15:30	Manche 2	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp A	15 mn	+ 1T
15:55	Manche 2	Ligue	85cc Espoirs	...	20 mn	+ 1T
16:25	Manche 2	Ligue	Minicross	...	12 mn	+ 1T
16:45	Entracte	Remise Prix Minicross	--	+
17:20	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp B	15 mn	+ 1T
17:45	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes	125cc	...	15 mn	+ 1T
18:10	Manche 3	Chpt Poitou-Charentes	250/450cc	Grp A	15 mn	+ 1T
19:00	Remise des Prix	--	+
20:30	Fin de l'épreuve	...	Pour l'arrêté Préfectoral	...	--	+

CIRCUIT DES BALLASTIERES COMMUNE DE SEGONZAC

SEGONZAC MOTO LOISIRS

LONGEUR DU TRACÉ 1525M
LARGEUR 6M MINIMUM
ECHELLE 1/1250°

PARKING
PARKING OFFICIELS
PARKING



Légendes :

-  Barrière rigide (10x10)
-  Zone spectateurs
-  Poste commissaire (X17)
-  Extincteurs
-  Poste de secours + médecin
-  Clôture
-  Entrée pilotes pré grille + zone mécanique panneauleur
-  Sauts
-  Buvette restauration
-  Arrivée

PARC COUREURS

PISTE DE LAVAGE

SMITAIRES

Le 05/05/2025





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

SEGONZAC MOTO LOISIRS
1 LE CANON - 17770 SAINT-CESAIRE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22583513004-2026-02309** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE LIGUE ET NOUVELLE AQUITAINE MOTOCROSS** se déroulant à **segonzac** du **06/06/2026** au **07/06/2026**.

Cette attestation est valable du **06/06/2026** à **15h00** au **07/06/2026** à **19h30**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à _____, le **17 avril 2026**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.